



ASSEMBLEE GENERALE

30 JUIN 2022

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2021

INTRODUCTION

Ce document, présenté en Assemblée Générale de Canopée, rassemble les éléments financiers relatifs à l'exercice comptable 2021.

L'année 2021 a été marquée par l'accroissement de l'activité de l'association, la structuration des campagnes et la consolidation de la stratégie d'appel aux dons, garante d'indépendance.

Concernant les ressources humaines, l'équipe est passée de trois salariés fin 2020 (2,5 ETP) à quatre salariés en 2021 (3,4 ETP) en accueillant Bruno au mois de février. Cela a permis de mieux structurer le travail sur les campagnes : Bruno sur les « forêts françaises », Klervi sur les « forêts tropicales » et Sylvain en coordination de l'ensemble de la stratégie. Agnès reste, quant à elle, en charge de la gestion administrative et financière de la structure.

Canopée souhaite, pour le moment, fonctionner avec une petite équipe salariée. Pour mener à bien ses activités, elle fait appel à des avocats et consultants extérieurs, en appui des campagnes (travail juridique, expertise scientifique, rédaction de rapports) et en appui stratégique et technique sur des missions transversales comme la communication et le fundraising. Ce choix se reflète dans la répartition des charges de l'association pour 2021 : l'ensemble des charges de sous-traitance et d'honoraires constitue en 2021 le principal poste de dépenses (52% du total des charges). Le deuxième poste de dépenses reste la masse salariale (42% du total des charges).

2021 est également l'année d'emménagement de Canopée dans ses bureaux. L'ensemble des travaux d'agencement a été immobilisé et apparaît au bilan en immobilisations corporelles.

Pour la première année, Canopée a fait auditer ses comptes par un commissaire aux comptes (voir les rapports à suivre). Cet audit est une nécessité légale, étant donné que les dons reçus en 2021 ont atteint 162 563 €. Mais cela représente également un gage de crédibilité et de transparence vis-à-vis des bailleurs et des donateurs de l'association.

Les dons ont, en effet, fortement augmenté en 2021 (+ 211,1% par rapport à 2020) et représentent presque 27% du total des ressources. La générosité du public constitue la majeure partie de l'autofinancement de l'association. Toutefois, ses principales ressources restent des subventions privées – contributions financières de fondations privées (73% du total des ressources). A noter que Canopée ne reçoit aucune subvention publique.

Le résultat de 2021 est le reflet de l'augmentation des ressources grâce au soutien de nouveaux bailleurs et à la confiance renouvelée de bailleurs présents à nos côtés depuis le début. Certaines subventions nous sont accordées sur plusieurs années, d'où le montant important de produits constatés d'avance = 441 863 €. Ces ressources ont permis à Canopée d'étoffer son équipe salariée et de poursuivre son travail de fond. L'excédent dégagé en 2021 viendra s'ajouter au fonds de réserve de l'association.

L'objectif du fonds de réserve est de constituer à moyen terme, l'équivalent d'une année de budget afin de garantir la trésorerie de notre structure encore jeune et de sécuriser les postes salariés (quatre au 31/12/2021). Les autres objectifs de ce fonds sont de faire face aux imprévus, comme la situation sanitaire de 2020 et 2021, et de pouvoir financer d'éventuelles actions de solidarité urgentes ou des frais d'action juridique pour notre structure ainsi que les partenaires avec qui nous travaillons.



*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux
49100 Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team
SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z

Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux - 49100 Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les membres de l'association **Canopée**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Canopée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que l'association Canopée n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2020 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.





Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant le dépassement du seuil de 153 000 euros de dons reçus issus de la générosité du public exposé dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux récentes modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- L'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés
- Les informations fournies en annexe

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres





documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux dirigeants d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Saint-Maur, le 16 juin 2022

Pluriel Consultants

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



Philippe Barré

Commissaire aux comptes, Associé





Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux
49100 Angers

Comptes annuels au 31 décembre 2021



Etats financiers

CANOPEE

31/12/2021

3 rue Dacier - Le Lac Rose - 49100 ANGERS
02 52 35 02 20 - contact@ideo-conseil.fr - www.ideo-conseil.fr

SARL IDEO CONSEIL au capital de 100 000 € - Siret 791 887 284 00028 - RCS Angers
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
des Pays de Loire et auprès du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	4
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Immobilisations</i>	11
<i>Amortissements</i>	12
<i>Provisions</i>	13
<i>Créances et dettes</i>	14
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	15
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	16
<i>Variation des fonds propres</i>	17
<i>Variation des fonds dédiés</i>	18
<i>Variation des fonds reportés</i>	19
<i>Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2</i>	20
<i>Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2</i>	21
<i>Compte d'Emploi annuel des Ressources 1/2</i>	22
<i>Compte d'Emploi annuel des Ressources 2/2</i>	23
<i>Annexe libre</i>	24

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	36 870	5 883	30 986	3 972	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	666		666		
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	770		770		
	TOTAL (I)	38 306	5 883	32 422	3 972
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 680		1 680	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				8 890
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	406 862		406 862	215 785	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	454 392		454 392	215 815	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 637		1 637	64
	TOTAL (II)	864 571		864 571	440 553
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	902 877	5 883	896 993	444 525
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	152 705	55 932
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	178 618	96 773	
Total des fonds propres (situation nette)	331 323	152 705	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	331 323	152 705	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 566	14 973
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	36 241	69 535
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 675	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	441 863	203 637	
Total des dettes	565 670	291 820	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	896 993	444 525	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		178 618,13	96 772,87
(1) Dont à moins d'un an		565 670	291 820
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		300
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	5 289	95 878
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		213 979
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	162 563	52 246
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	445 549	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 482	(2 482)
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	3		
	Total des produits d'exploitation	615 886	359 921
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	245 084	118 403
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 911	1 976
	Salaires et traitements	132 355	98 483
	Charges sociales	51 352	42 091
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 807	1 443
	Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	5	5	
	Total des charges d'exploitation	435 514	262 400
	RESULTAT D'EXPLOITATION	180 371	97 521

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		180 371	97 521
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	325	
	Total des produits financiers	325	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		325	
RESULTAT COURANT avant impôts		180 696	97 521
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 078	748
	Total des charges exceptionnelles	2 078	748
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 078)	(748)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		616 211	359 921
TOTAL DES CHARGES		437 593	263 148
EXCEDENT ou DEFICIT		178 618	96 773
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021. Il a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de 896 993 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 616 211 euros et un total charges de 437 593 euros, dégagant ainsi un résultat de 178 618 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les dirigeants.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, l'association CANOPEE a dépassé le seuil de 153 000 € de dons reçus concernant l'appel à la générosité du public.

Objet social de l'entité

L'association a pour objet d'oeuvrer à la protection et à la restauration des forêts dans le monde, en soutenant le droit des communautés qui en dépendent.

L'association inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics et en préservant à ses activités un caractère non lucratif.

L'association agit de façon indépendante de tout intérêt économique privé, religieux ou politique.

Nature et périmètre des activités ou missions réalisées

A travers des activités d'information et de sensibilisation, l'appui à des projets concrets de protection ou de restauration des forêts, l'association mobilise les citoyens, les acteurs associatifs, sociaux, politiques, administratifs et économiques dans le sens de son objet.

Elle entretient des liens étroits avec les milieux scientifiques ou avec toute expertise utile à la réalisation de son objet.

Elle participe aux instances de consultation des pouvoirs publics et des initiatives privées en son nom ou en représentation d'autres associations partenaires.

Règles et Méthodes Comptables

D'une façon générale, l'association peut effectuer toute opération légale, notamment publier des livres, bulletins d'information et imprimés de toutes sortes, organiser des réunions diverses, animer des formations, diffuser des messages dans la presse ou par tout autre moyen, réaliser des études pour des tiers, prendre ou gérer des participations dans toute société, groupement ou association et, plus généralement, passer tout contrat permettant de développer son objet, protéger son nom et son but.

Moyens mis en oeuvre

Afin de réaliser ces activités, l'association dispose de bureaux et emploie du personnel travaillant sur les actions citées ci-avant.

Elle fait appel à des prestataires externes pour les supports de communication et les expertises.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

* à la réglementation en vigueur résultant du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au règlement comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

* à la réglementation en vigueur résultant du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Dons issus de l'appel à la générosité du public

Les dons reçus au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 n'étant rattachés à aucune mission définie, ils sont constatés en produits de l'exercice pour leur totalité, soit 163 K€.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation.

Les durées appliquées sont les suivantes :

* Installations et agencements divers	10 ans
* Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
* Mobilier	10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée à hauteur du montant de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle observée.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

L'entité ne dispose pas de stock à la clôture de l'exercice comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif moyen

L'effectif moyen employé pendant l'exercice est de 3 salariés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sur la certification des comptes se sont élevés à 6 240 euros.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été calculées car estimées non significatives.

Information Covid-19

1ère partie : Information au titre d'un événement important intervenu au cours de l'exercice

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Règles et Méthodes Comptables

Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise, cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité au cours de l'exercice.

2ème partie : Information au titre de l'impact de l'évènement Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

L'entreprise constate que les effets de la crise sanitaire n'ont pas eu d'impact significatif sur la période comprise entre la date de dernière clôture et la date d'établissement des comptes.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels			12 666			12 666
Instal., agencement, aménagement divers			18 155			24 204
Matériel de transport	6 048					
Matériel de bureau, informatique et mobilier			666			666
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 048		31 487			37 536
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés			770			770
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			770			770
TOTAL	6 048		32 257			38 306

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers		620		620
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 076	3 187		5 264
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 076	3 807		5 883	
TOTAL		2 076	3 807		5 883

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL						
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	770		770
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	406 862	406 862		
Charges constatées d'avance	1 637	1 637		
TOTAL DES CREANCES	409 269	408 499	770	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	87 566	87 566		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	18 372	18 372		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 298	14 298		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 571	3 571		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	441 863	441 863			
TOTAL DES DETTES	565 670	565 670			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 637	441 863
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 637	441 863

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		

--

Variation des Fonds Propres

Fds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2021
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	

Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	55 932	96 773						152 705
Autres réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	96 773	(96 773)		178 618	158 543			178 618
Situation nette	152 705			178 618	158 543			331 323
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	152 705			178 618	158 543			331 323

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2020	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

		31/12/2021		31/12/2020	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	162 563	162 563	52 246	52 246
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	445 549				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 617		96 178		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			213 979		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 482		(2 482)		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS					
	Total des produits par origine	616 211	162 563	359 921	52 246
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	132 520		48 576	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme	141 567		146 494	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	52 724			
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 020	4 020		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	102 954		66 635	
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 807		1 443	
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
	Total des charges par destination	437 593	4 020	263 148	
	EXCEDENT OU DEFICIT	178 618	158 543	96 773	52 246

Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

		31/12/2021		31/12/2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	Total des produits par origine				
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France				
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	Total des charges par destination				

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

1/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	162 563	52 246
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 020				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	4 020		TOTAL DES RESSOURCES	162 563	52 246
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	158 543	52 246	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	162 563	52 246	TOTAL	162 563	52 246
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	158 543	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	158 543	

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

2/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2021	31/12/2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

Annexe libre

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public. Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique permettant de construire le CROD et le CER.

Compte de Résultat par Origine et Destination

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations. Ces dépenses comprennent :

- * les reversements faits à d'autres organismes lorsque les conventions prévoient une action pluri-organismes,
- * les frais de communication pour les différents supports propres à chaque mission (internet, graphisme, prospection, impression, traduction, reportages vidéos),
- * les coûts de personnel selon les temps passés sur les différentes missions,
- * les autres charges (consommables, locations, abonnements, assurance, honoraires, publicité, etc.) directement rattachable à la réalisation des missions.

La répartition est effectuée à partir de la comptabilité analytique.

Les frais de recherche (appel à la générosité du public) se composent ainsi :

- * des frais financiers liés aux différents modes de collecte.

Les frais d'appel liés à la générosité du public ont été supportés par les autres ressources que celles de la générosité du public.

Les frais de fonctionnement se composent :

- * des dotations aux amortissements des actifs immobilisés,
- * des honoraires comptables,
- * des autres charges non affectables aux missions ou à l'appel à la générosité du public.

Annexe libre

Compte d'Emploi annuel des Ressources

A l'ouverture de l'exercice 2021, les fonds issus de l'appel à la générosité du public étaient intégralement consommés. Ceci explique l'absence de report de fonds au 01/01/2021.

A la clôture de l'exercice 2021, les fonds issus de l'appel à la générosité du public pour 163 K€ ont été consommés à hauteur de 4 K€. Le solde disponible pour 159 K€ fait l'objet d'un report sur l'exercice suivant.



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901

13 rue Marcel Chuteaux
49100 Angers

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team
SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z

Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





*A projet singulier,
Solution Pluriel*

Canopée

ASSOCIATION LOI 1901
14, rue du Mail - 75002 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les membres de l'association Canopée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint-Maur, le 16 juin 2022

Pluriel Consultants

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Philippe Barré

Commissaire aux Comptes, Associé

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team
SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z

Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

